

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 14 (1869)  
**Heft:** (8): Supplément au no 8 de la Revue Militaire Suisse

## Werbung

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

L'ordre n° 18 apporte les changements suivants aux grands commandements territoriaux :

Le lieutenant-général Sheridan est appelé à la division militaire du Missouri, à la place du général Sherman promu commandant en chef, division comprenant les trois grands départements du Dakota, du Platte et du Missouri.

Le major-général Halleck passe de la Californie à la division du sud, composée des départements du sud et Louisiane, du 4<sup>e</sup> district, et des états composant le présent département du Cumberland, quartier-général à Louisville en Kentucky.

Le major-général Thomas remplace le général Halleck à la division du Pacifique.

Le major-général Schofield passe du ministère de la guerre au commandement du département du Missouri, auquel sont ajoutés l'état de l'Illinois et le poste du Fort-Smith en Arkansas. Le major-général Howard passe au commandement du département de la Louisiane. Les départements de Washington et du Cumberland sont supprimés, ainsi que le 1<sup>er</sup> district militaire.

De très notables économies seront réalisées par ces réductions, en même temps que l'armée gagnera en régularité et en homogénéité.

— Les journaux de St-Louis parlent avec grand éloge des travaux de notre compatriote Buchser, le peintre soleurois bien connu qui s'est rendu en Amérique, il y a deux ans, pour y recueillir des scènes de la grande guerre de la Sécession. Entr'autres un portrait du général Sherman, exposé actuellement à St-Louis, fait l'admiration du public et des connaisseurs par sa parfaite ressemblance et par son cachet artistique. L'illustre général est représenté debout, en tenue de campagne de major-général, avec une main sur la carte de cette Géorgie qu'il allait traverser pour atteindre l'Atlantique ; à ses côtés est son secrétaire le colonel Dayton, et dans le fond les tentes du camp d'Atlanta. Nul doute que ce beau tableau, destiné à la Suisse, ne soit bien accueilli parmi nous.



**La Revue militaire suisse** paraît deux fois par mois. Elle publie en supplément, une fois par mois, une **Revue des Armes spéciales**.

**CONDITIONS D'ABONNEMENT:** Pour la Suisse, franc de port, 7 fr. 50 c. par an ; 2 fr. par trimestre. Pour la France et l'Italie, franc de port, 10 fr. par an ; 5 fr. par trimestre. — Pour les autres Etats, franc de port, 15 fr. par an. — Numéros détachés : 40 centimes par numéro. -- Remise aux libraires.

Les demandes d'abonnement pour l'étranger peuvent être adressées à M. TANERA, libraire-éditeur, rue de Savoie, 6, à Paris. Celles pour l'Italie à MM. BOCCA, frères, libraires de S. M., à Turin.

Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne.